

Information Juridique

Le 2 novembre 2016
Information Juridique
SOCIAL

Mode d'emploi/ Référentiel pénibilité pour les entreprises du secteur de l'assainissement et de la maintenance industrielle

Lors de sa dernière circulaire d'information, la FNSA annonçait la mise en place d'un référentiel professionnel de branche pour aider les entreprises à apprécier l'éventuelle exposition aux différents facteurs de pénibilité.

En effet, selon l'instruction ministérielle du 20 juin 2016 les entreprises devront établir une déclaration en janvier 2017 et pourront modifier les déclarations de facteurs au plus tard le 30 septembre 2017, voire pendant trois ans, si cette modification est en faveur du salarié.

Pour ce faire, nous mettons à votre disposition deux outils élaborés à partir des données ainsi que des connaissances de terrain des différents collaborateurs de nos entreprises de la branche assainissement et maintenance industrielle. Ce travail très complet est représentatif de nos métiers et des ses spécificités.

- Un « mode d'emploi », appelé aussi « référentiel de branche »,
- Un « vademecum »

1. Le « mode d'emploi », appelé aussi « référentiel de branche ».

Il s'agit d'un fichier sous format excel composé d'une synthèse des différents postes et situations types relatifs au secteur de l'assainissement et de la maintenance industrielle, appelés « groupes d'exposition homogènes (GEH) » ainsi que d'onglets par métiers/postes (GEH 1, GEH 2, etc...) à vous approprier en fonction des activités exercées par vos salariés.

Vous y trouverez les expositions potentielles aux facteurs de pénibilité en prenant en compte les seuils légaux et le port des équipements individuels et collectifs de protection.

Pour chaque facteur de pénibilité vous trouverez un certain nombre de mesures de prévention mis en place dans l'entreprise.

La liste des groupes d'exposition homogènes, établie à partir des différentes actions et des différents métiers du secteur de l'assainissement et de la maintenance industrielle est la suivante :

- **GEH 1: Assainissement chauffeur opérateur**

- GEH 2 : Assainissement opérateur
- GEH 3 : Opérateur en hygiène immobilière : débouchage, vides ordures, dégorgements.
- GEH 4 : Opérateur 3D (fiche en annexe)
- GEH 5 : ITV
- GEH 6 : Epreuves
- GEH 7 : Compactage
- GEH 8 : Collecte de vrac
- GEH 9 : Monteur
- GEH 10 : Opérateur Haute Pression nettoyage et maintenance industrielle
- GEH 11 : Chef de bord Haute Pression nettoyage et maintenance industrielle
- GEH 12 : Opérateur de nettoyage, dépollution, démantèlement
- GEH 13 : Collecte de déchets conditionnés et ordures ménagères
- GEH 14 : Exploitant d'installation de transit ou de stockage
- GEH 15 : Mécanicien en atelier
- GEH 16 : Petits travaux et maintenance immobilière
- GEH 17 : Exploitant déchetterie
- GEH 18 : Stratification de cuve

Le mode d'emploi se verra annexer une partie relative aux métiers des 3D (GEH4 opérateur 3D) dans les prochaines semaines.

2. Le « vademecum »

Ce document présente un aperçu global du dispositif et permet d'approfondir la lecture du mode d'emploi.

Vous trouverez pour chaque fiche métier sous format word, les différentes situations types liées à ce métier et l'appréciation d'une « potentielle » exposition à un facteur ou non.

Cette « potentialité » devra être appréciée par l'employeur pour chacun des salariés en prenant en considération les éléments concernant l'appréciation des seuils.

Le sommaire du vademecum est le suivant :

I. LE COMPTE PERSONNEL DE PREVENTION DE LA PENIBILITE

II. LA DECLARATION D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE PENIBILITE

III. PAIEMENT DE LA COTISATION ADDITIONNELLE

IV. LES DIX FACTEURS DE PENIBILITE

V. COMMENT APPRECIER SI LES SEUILS SONT ATTEINTS ?

VI. REFERENTIEL DE BANCHE OU ACCORD COLLECTIF DE BRANCHE ETENDU ?

VII. FICHE SYNTHESE ET PAR POSTE (à partir de la page 33 : fiche par GEH en format word)

Il s'agit, bien entendu, d'une première version susceptible d'évoluer selon les modifications législatives et réglementaires sur le sujet et grâce à vos retours et remarques constructifs afin d'aider au mieux les entreprises de notre secteur.

Il n'est donc pas prévu d'homologuer ce référentiel pour le moment.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions.

Contact :
Samantha FOULON
samantha.foulon@fnsa-vanid.org